



**Missió Permanent del Principat d'Andorra  
a l'Oficina de les Nacions Unides a Ginebra**

**NOTE VERBALE**

La Mission Permanente de la principauté d'Andorre auprès des l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétariat du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et a l'honneur de lui transmettre le rapport de l'Andorre, suite à la demande d'information (Ref: CM/SS/KO/is) sur la résolution 19/11 du Conseil de Droits de l'Homme - Droits des personnes handicapées.

La Mission Permanente de la Principauté d'Andorre reste à la disposition du Secrétariat pour toute information complémentaire à ce sujet et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa plus haute considération.



Genève, le 27 juillet 2012

PA: rapport ci-joint

**Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme**  
Palais des Nations  
1211 - Genève 10